



# ville de vitry sur seine

## CHIENS DANGEREUX

**Les demandes de permis de détention et les déclarations de détention d'un chien dangereux sont à faire au service de la police municipale.**

11, allée du Coteau  
94400 Vitry-sur-Seine

Tel : 01 55 53 17 36

Horaires

- lundi au vendredi de 7 h à 19 h 30
- samedi de 7 h à 13 h 30

### **Obtention du permis de détention**

Les propriétaires et détenteurs de chiens de 1<sup>e</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie doivent être titulaires d'un permis de détention délivré par le maire de leur commune. Les propriétaires de chiens de 1<sup>e</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie, non titulaires du permis de détention s'exposent à des sanctions allant jusqu'à trois mois de prison et 3 750 euros d'amende, ainsi qu'à la confiscation et/ou l'euthanasie du chien.

Pièces à fournir pour l'obtention du permis de détention :

- Certificat d'identification, certification de vaccination antirabique et de stérilisation pour la 1<sup>e</sup> catégorie
  - Assurance responsabilité civile
  - Évaluation comportementale du chien, faite par un vétérinaire, renouvelée à intervalles réguliers selon la dangerosité du chien (de 1 à 4)
  - Attestation d'aptitude du maître, délivrée par un formateur agréé par le préfet
- Formulaire d'obtention du permis à télécharger ici : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F20759.xhtml>

### **Déclaration de détention de chien dangereux**

Tout propriétaire ou détenteur d'un chien de 1<sup>e</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie doit également déclarer son animal à la mairie de sa commune de résidence, sous peine d'une contravention de quatrième classe.

Pièces à fournir lors de la déclaration :

- Carte d'identification du chien
- Permis de détention
- Certificat de vaccination antirabique en cours de validité
- Attestation d'assurance garantissant de la responsabilité civile du propriétaire
- Évaluation comportementale délivrée par le vétérinaire
- Attestation d'aptitude du maître
- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile (dans le cas de jeunes résidant chez leurs parents, une attestation d'hébergement des parents)
- Certificat vétérinaire de stérilisation pour les chiens de la 1<sup>e</sup> catégorie